

343024-2026 - Licitación

Bélgica – Aparatos respiratorios – Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

OJ S 95/2026 19/05/2026

Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal - Anuncio de cambios

Suministros

1. Comprador

1.1. Comprador

Denominación oficial: CHR Verviers

Correo electrónico: charline.fraiture@chrverviers.be

Naturaleza jurídica del comprador: Empresa pública

Actividad del poder adjudicador: Salud

2. Procedimiento

2.1. Procedimiento

Título: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Descripción: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Identificador del procedimiento: e446bfbe-6c63-44f0-8efa-ee0ba0ecbe2b

Identificador interno: PPP0WN-590/6135/PO/CHRV2026/CPAP/091

Tipo de procedimiento: Abierto

El procedimiento está acelerado: no

2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Suministros

Clasificación principal (cpv): 44611200 Aparatos respiratorios

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

2.1.4. Información general

Base jurídica:

Directiva 2014/24/UE

2.1.5. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Número máximo de lotes a los que un licitador puede presentar ofertas: 2

Condiciones del contrato:

Número máximo de lotes por los que se pueden adjudicar contratos a un solo licitador: 2

2.1.6. Motivos de exclusión

Fuentes de los motivos de exclusión: Documento de contratación

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Descripción: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Identificador interno: PO/CHRV2026/CPAP/091_1

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Suministros

Clasificación principal (cpv): 44611200 Aparatos respiratorios

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Rue Hauzeur de Simony, 20

Localidad: VERVIERS

Código postal: 4800

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

Información complementaria: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Duración estimada

Duración: otra información: Desconocido

5.1.4. Renovación

Número máximo de renovaciones: 3

Más información sobre renovaciones: Le lot 1 comporte trois reconductions.

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.

Deben indicarse los nombres y las cualificaciones profesionales del personal encargado de ejecutar el contrato: No se requiere

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio

Criterio: Volumen de negocios anual general

Descripción del criterio de selección: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterio: Referencias sobre entregas específicas

Descripción del criterio de selección: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterio: Inscripción en un registro profesional relevante

Descripción del criterio de selección: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses

obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Criterios de adjudicación

Criterio:

Tipo: Coste

Descripción: Prix

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 65

Criterio:

Tipo: Calidad

Descripción: Qualité

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 15

Criterio:

Tipo: Calidad

Descripción: Qualité

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 15

Criterio:

Tipo: Calidad

Descripción: Qualité

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 5

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: <https://www.publicprocurement.be>

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Variantes: No autorizada

Descripción de la garantía financiera: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Plazo de recepción de ofertas: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 180 Días

Información sobre la apertura pública:

Fecha de apertura: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Lugar: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: no

Se utilizará el pago electrónico: no

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Ningún acuerdo marco

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización de mediación: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Organización encargada de los procedimientos de recurso: CONSEIL D'ETAT

Información sobre los plazos de revisión: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: CHR Verviers

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: CONSEIL D'ETAT

5.1. Lote: LOT-0002

Título: Masques et accessoires

Descripción: Masques et accessoires

Identificador interno: PO/CHRV2026/CPAP/091_2

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Suministros

Clasificación principal (cpv): 44611200 Aparatos respiratorios

5.1.2. Lugar de ejecución

Dirección postal: Rue Hauzeur de Simony, 20

Localidad: VERVIERS

Código postal: 4800

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

Información complementaria: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Duración estimada

Duración: otra información: Desconocido

5.1.4. Renovación

Número máximo de renovaciones: 3

Más información sobre renovaciones: Le lot 2 comporte trois reconductions.

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.

Deben indicarse los nombres y las cualificaciones profesionales del personal encargado de ejecutar el contrato: No se requiere

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio

Criterio: Volumen de negocios anual general

Descripción del criterio de selección: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterio: Referencias sobre entregas específicas

Descripción del criterio de selección: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des

principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterio: Inscripción en un registro profesional relevante

Descripción del criterio de selección: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres

réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Criterios de adjudicación

Criterio:

Tipo: Coste

Descripción: Prix

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 70

Criterio:

Tipo: Calidad

Descripción: Qualité

Categoría del criterio de adjudicación de peso: Ponderación (puntos, exacto)

Criterio de adjudicación: número: 30

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: <https://www.publicprocurement.be>

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Variantes: No autorizada

Descripción de la garantía financiera: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas

le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Plazo de recepción de ofertas: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 180 Días

Información sobre la apertura pública:

Fecha de apertura: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Lugar: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: no

Se utilizará el pago electrónico: no

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Ningún acuerdo marco

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización de mediación: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Organización encargada de los procedimientos de recurso: CONSEIL D'ETAT

Información sobre los plazos de revisión: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: CHR Verviers

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: CONSEIL D'ETAT

Organización que recibe solicitudes de participación: CHR Verviers

8. Organizaciones

8.1. ORG-0001

Denominación oficial: CHR Verviers

Número de registro: BE0250.893.369

Dirección postal: Rue du Parc, 29

Localidad: VERVIERS

Código postal: 4800

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

Punto de contacto: Charline Fraiture

Correo electrónico: charline.fraiture@chrverviers.be

Teléfono: +32 87219849

Dirección de internet: <http://www.chrverviers.be/>

Funciones de esta organización:

Comprador

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación

Organización que recibe solicitudes de participación

8.1. ORG-0002

Denominación oficial: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Número de registro: BE 0308.357.753

Dirección postal: Rue du Tribunal 4

Localidad: Verviers

Código postal: 4800

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

País: Bélgica

Correo electrónico: civil.tpi.verviers@just.fgov.be

Teléfono: +32 87323610

Dirección de internet: <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-première-instance-de-liège-division-verviers>

Funciones de esta organización:

Organización de mediación

8.1. ORG-0003

Denominación oficial: CONSEIL D'ETAT

Número de registro: BE 0931.814.266

Dirección postal: Rue de la Science 33

Localidad: Bruxelles

Código postal: 1040

Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

País: Bélgica

Correo electrónico: info@conseildetat.be

Teléfono: +32 22349611

Dirección de internet: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Funciones de esta organización:

Organización encargada de los procedimientos de recurso

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso

8.1. ORG-0004

Denominación oficial: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Número de registro: BE 0475.480.736

Localidad: Antwerpen / Anvers

Código postal: 2000

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

País: Bélgica

Correo electrónico: info@3p.eu

Teléfono: +32 3 294 30 51

Funciones de esta organización:

Proveedor de servicios de contratación pública

8.1. ORG-0005

Denominación oficial: FPS Policy and Support

Número de registro: BE 0671.516.647

Localidad: Brussels
Código postal: 1000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Correo electrónico: e.proc@publicprocurement.be
Teléfono: +32 2 740 80 00
Funciones de esta organización:
TED eSender

10. Modificación

Versión del anuncio anterior que debe modificarse

:

d3f42763-b27e-4063-9f74-18c84b05c368-01

Principal motivo de la modificación

:

Información actualizada

Descripción

:

PROCEDURE - La date limite d'introduction des offres a été adaptée au 05/06/26 (10.00).

10.1. Modificación

Identificador de sección: PROCEDURE

Identificador de sección: LOT-0001

Identificador de sección: LOT-0002

Información del anuncio

Identificador/versión del anuncio: 52be12c6-8a92-4b59-ad56-b9a45b29d3a6 - 01

Tipo de formulario: Licitación

Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal

Subtipo de anuncio: 16

Fecha de envío del anuncio: 15/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Anuncio: fecha de envío (por parte del eSender): 15/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés

Número de publicación del anuncio: 343024-2026

Número de la edición del DO S: 95/2026

Fecha de publicación: 19/05/2026